

LA NEWSLETTER

#JANVIER - FÉVRIER 2021



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS



Bienvenue à Avenir Elec !

Située à Châtelleraut et créée en 2008, cette entreprise est spécialisée en électricité. L'équipe intervient aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers, que ce soit en rénovation ou pour du neuf.

Parmi leur nombreuses réalisations ; la rénovation électrique intégrale des chambres du Novotel de Chasseneuil (110 chambres).

Actuellement Bertrand, agent de maintenance en CDI à temps partiel y intervient 2 jours/semaine.



Erwan AUVRAY

contact@avenirselec.fr

05 49 19 77 48



Bienvenue à Dcom Solutions !

Créé en 2008 à Chasseneuil, Dcom Solutions est un intégrateur de solutions télécoms pour les entreprises : téléphonie mobile, téléphonie fixe, communications unifiées, outils collaboratifs, accès internet haut débit, VPN/MPLS, hébergement, sécurité...

Actuellement Céline, chargée de communication en CDI à temps complet y intervient 2 jours/semaine.



Laurent PRUD'HOMME

contact@dcom-solutions.fr

05 49 55 34 93

LES NOUVEAUX SALARIÉS



Céline

Chargée de communication



2 jours/semaine



3 jours/semaine

Bienvenue Céline !

Céline a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en janvier 2021. Chargée de communication en CDI à temps complet, elle partage son temps de travail auprès de deux adhérents : Dcom Solutions (solutions télécom pour les entreprises) 2 jours par semaine, et La Ferme St Sylvain (producteur et distributeur de plantes aromatiques, médicinales tisanes et infusions bio) 3 jours par semaine.

ZOOM SUR...

LES CONGÉS PAYÉS

Que vous soyez à temps plein ou à temps partiel, vous acquérez 2,5 jours ouvrables (du lundi au samedi) par mois de travail effectif. Cela correspond à 30 jours ouvrables (5 semaines) pour une année complète de travail.

Pour l'acquisition des congés payés, la période de référence* est fixée du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

** Intervalle durant lequel le salarié doit avoir accompli un temps minimum de travail. Le point de départ de la période prise en compte pour le calcul du droit au congé est fixé au 1er juin de chaque année.*

SOLDE DES CONGÉS PAYÉS

La nouvelle période d'acquisition des congés annuels s'ouvrant le 1er Juin prochain, les salariés ayant un reliquat de congés sur l'année N-1 sont invités à les solder avant le 31 Mai 2021.

Pour rappel, au-delà de cette date, les jours de congés non pris seront perdus.

SOLDE DES CONGÉS PRINCIPAUX

Afin de pouvoir déterminer un ordre et des dates de congés principaux permettant d'assurer le fonctionnement des services, notamment au sein des entreprises adhérentes, tout en conciliant les souhaits des personnels, vous trouverez ci-joint un formulaire d'intention (lien) à nous retourner au plus tard le 15 Mars 2021.

L'ordre et les dates de congés seront affichés à partir du 30 Avril 2021 au siège de l'association.



CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

